

## PLAN DE RECOMPOSITION DES EFFECTIFS

### RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE

#### LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS...

La direction de France Télévisions a convié les organisations syndicales représentatives hier pour le lancement des négociations sur le plan de recomposition des effectifs, **plan comportant trois volets** :

- La rupture conventionnelle collective RCC
- La formation et l'accompagnement de ceux qui restent
- Des expérimentations de « nouveaux métiers »

C'est un projet, une base de négociation ; et pourtant, nous apprenons aujourd'hui, deuxième jour de la négociation, que des chefs de service informent déjà les salariés des conditions de départ dans le cadre de la RCC, annoncent des montants d'indemnité de départ, communiquent sur les « nouveaux métiers » ...

Tout cela alors que les négociations viennent à peine de commencer, que les organisations syndicales ne disposent pas d'informations essentielles comme le budget du plan de départ, et se poursuivront au rythme de deux jours par semaine tout au long du 1<sup>er</sup> trimestre.

A moins que la direction ne considère que rien n'est négociable – si ce n'est des détails du projet soumis à la discussion – ou qu'elle ait déjà l'assurance que son projet sera signé tel quel ?

Hier, Delphine Ernotte, PDG de France Télévisions, et Arnaud Lesaunier, DRH de l'entreprise, ont assisté à la première séance de négociation. Un signal : à FTV, quand PDG et DRH Entreprise lancent une négociation, c'est que le sujet est important et structurant.

#### **Mais le sujet doit aussi être négocié, et le plan signé pour qu'il puisse entrer en vigueur...**

Et ça, ce n'est pas acquis : pour la CFDT comme pour d'autres organisations syndicales, la négociation des conditions de travail de ceux qui restent est essentielle tout comme les conditions d'embauche des nouveaux et les conditions de départ des candidats à la rupture, et cet équilibre conditionnera notre position par rapport au plan de « recomposition ».

Quand on projette la suppression de 1000 emplois, le départ de 1800 à 2200 personnes d'ici à 2022 sans donner d'indications sur le nombre d'emplois prévisionnels à France Télévisions dans 4 ans, quand on annonce une négociation sur le temps de travail, afin de le prolonger (en diminuant le nombre de jours d'absence comme les RTT par exemple), quand on considère que la poly-compétence et la fusion des métiers suffisent pour créer de « nouveaux métiers », cela ne présage rien de bon quant à l'avenir de ceux qui restent à France Télévisions.

Paris, le 15 janvier 2019

[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

**Vous souhaitez nous poser des questions ? Contactez-nous au : 01 56 22 88 21**

